

## Demande d'APADHE – Année scolaire 2023-2024

Les responsables légaux ou élève majeur transmettent au chef d'établissement ou au directeur d'école la demande d'APADHE constituée de 2 pages et **le certificat médical** circonstancié du médecin qui suit l'élève au titre de cette demande d'APADHE sous pli cacheté et à destination du médecin de l'Éducation nationale.

### 1 PARTIE À REMPLIR PAR LES RESPONSABLES LÉGAUX OU ÉLÈVE MAJEUR

<b>Élève</b>	Nom .....	Prénom .....
<b>Date de naissance</b>	..... / ..... / .....	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
<b>Établissement scolaire :</b>	.....	Ville : .....
	<input type="checkbox"/> <b>Public</b>	<input type="checkbox"/> <b>Privé sous contrat</b>
	<input type="checkbox"/> École <input type="checkbox"/> Collège <input type="checkbox"/> Lycée	<b>Classe :</b> .....
<b>Responsable légal</b>	Nom .....	Prénom .....
	Adresse .....	
	.....	Code postal ..... Ville : .....
	Téléphone .....	Mail .....
<b>Responsable légal</b>	Nom .....	Prénom .....
	Adresse .....	
	.....	Code postal ..... Ville : .....
	Téléphone .....	Mail .....
<b>Assurance de l'élève</b>	..... <b>Coordonnées :</b> .....	

L'APADHE (Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École) est un service de l'Éducation nationale gratuit pour les familles. Il peut être sollicité de la maternelle au lycée.

Les cours d'APADHE sont destinés aux élèves malades ou accidentés, absents de leur établissement scolaire public ou privé sous contrat depuis deux semaines. Les cours d'APADHE interviennent pendant l'interruption de scolarité.

La présence d'un adulte est obligatoire pendant les cours d'APADHE dispensés à l'élève.

Les conditions doivent être les plus sereines possibles pour l'élève comme pour le professeur, c'est-à-dire un lieu calme et propice au travail.

Les jours et heures des cours APADHE sont déterminés à l'avance par accord entre l'enseignant et le responsable légal.

En cas de modification de dates ou horaires en fonction de l'état de santé de l'élève, l'enseignant doit être averti au plus tôt.

Le relevé d'heures est signé par le responsable légal pour les cours à domicile ou le chef d'établissement ou directeur d'école pour les cours dans l'établissement scolaire et par l'enseignant lui-même, après le service fait.

Le respect des conditions sanitaires liées à la Covid-19 est nécessaire : port du masque, gel hydroalcoolique, respect des distances.

**J'ai pris connaissance** du fonctionnement de l'APADHE et je m'engage à le respecter.

À ..... Le ..... **Signature du ou des responsables légaux :**

(Page réservée à l'Administration)

**2 PARTIE À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**

Établissement scolaire : ..... Ville : .....

Public  Privé sous contrat  École  Collège  Lycée

Personne de l'établissement à contacter : M ou Mme .....

Directeur d'Ecole  Principal  Principal Adjoint  Proviseur  Proviseur Adjoint

Téléphone : ..... ou ..... Mail : .....

Professeur Principal / Enseignant de la classe : .....

Mail : ..... Téléphone .....

L'élève bénéficie-t-il d'un  PAI (Projet d'Accueil Individualisé)  PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)

PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)  PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Chef d'établissement / Directeur : ..... Signature et Cachet

Avis favorable  Avis défavorable  Date :

**3 PARTIE À REMPLIR PAR LE MÉDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Motif de la demande :  Accident  Maladie Certificat médical joint :  Oui  Non

Durée prévisible de l'interruption de la scolarité du ..... au .....

Docteur : ..... Signature et Cachet

Avis favorable  Avis défavorable  Date :

**4 LE CAS ÉCHÉANT, PARTIE À REMPLIR PAR L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DES HÔPITAUX**

Hôpital : ..... Signature et Cachet

Médecin hospitalier ..... Date :

Enseignant hospitalier .....

**AVIS DU MÉDECIN CONSEILLER TECHNIQUE DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DASEN**

Avis favorable  Avis défavorable  Date :  
Le médecin conseiller technique de l'inspecteur d'académie

Pour ..... mois  
Dr Nicole CASTELA

**DÉCISION DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Avis favorable  Avis défavorable  Date :  
L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de l'Education nationale

Laurent LE MERCIER